

CH_VB 91.008 vom 5. März 1991

Bundesverwaltung, 1991-03-05, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_91.008

FR: CH_VB 91.008 du 5 mars 1991

IT: CH_VB 91.008 del 5 marzo 1991

Erwägungen

E. 5

März 1991 N 243 Parlamentarische Delegation bei der Efta. Bericht #ST# 91.008
Parlamentarische Delegation bei der Efta. Bericht Délégation parlementaire auprès de l'AELE. Rapport Kategorie V, Art. 68 GRN - Catégorie V, art. 68 RCN M. Gadiant, conseiller aux Etats, présente au nom de la Délégation suisse auprès du comité de parlementaires des pays de l'AELE le rapport écrit suivant sur les activités de ce dernier en 1990 (Deutscher Wortlaut siehe Amtliches Bulletin des Ständesrates, Frühjahrssession 1991):

1. Introduction Les événements de l'année dernière touchant l'intégration politique ont sensiblement modifié le mode et le rythme de travail du comité de parlementaires des pays de l'AELE. Si cinq séances se sont avérées suffisantes en 1989, en 1990 quinze réunions figuraient déjà au calendrier (voir ch. 6, ci-après). Cette croissance exponentielle du nombre de séances nous a aussi obligés à modifier notre mode d'information. Au lieu de traiter chaque séance de manière séparée, comme jusqu'à présent, nous vous donnons ci-après un résumé de nos principales activités en 1990: - Rencontres avec des représentants du Parlement européen; - Activités du groupe de travail «Rôle futur du comité de parlementaires des pays de l'AELE» (notamment en rapport avec la constitution éventuelle d'un organe parlementaire dans le cadre de l'Espace économique européen); - Premier bilan des contacts directs établis en 1990 entre les parlementaires des pays de l'AELE et le Conseil des Ministres de l'AELE; - Première rencontre entre le comité de parlementaires des pays de l'AELE et des délégations parlementaires de Hongrie, Pologne, Yougoslavie et Tchécoslovaquie ainsi que de la RDA. Parmi les membres de la délégation suisse figuraient, en 1990, MM. Bircher, Coutau et Wyss Paul, conseillers nationaux, M. Kündig, député au Conseil des Etats, et le rapporteur. Dès le 1er janvier 1991, M. Silvio Bircher, conseiller national, assure la présidence de la délégation pour les deux prochaines années.
2. Rencontres avec des représentants du Parlement européen En 1990, les parlementaires des pays de l'AELE ont rencontré quatre fois des représentants du Parlement européen (en mai à Vienne, en juin à Göteborg, en juillet à Strasbourg et en novembre à Luxembourg). A Strasbourg, le Bureau du comité de parlementaires des pays de l'AELE a rencontré les présidents des principaux groupes du Parlement européen (ci-après PE). Les rencontres avec les représentants du PE revêtent une importance accrue. On ne sait peut-être pas encore suffisamment que, depuis l'entrée en vigueur de l'Acte unique européen en 1987, le PE dispose de compétences plus importantes qu'autrefois en cas d'élargissement de la Communauté ou de conclusion d'accords d'association. Dans les deux cas, il doit dorénavant donner son approbation à la majorité absolue (260 voix), ce qui s'appliquerait aussi à un futur traité sur l'EEE. Grâce à cette nouvelle compétence, le PE dispose d'un moyen de pression efficace. En l'utilisant au printemps 1990, il a provoqué un durcissement du mandat de négociation sur l'EEE adopté par le Conseil des ministres des CE et destiné à la Commission des CE. Par ailleurs, le PE tente aussi, par le biais des

conférences intergouvernementales sur l'union économique et monétaire et l'union politique, conférences qui ont débuté en décembre 1990, de renforcer sa position par rapport aux autres institutions communautaires; ainsi, il lutte en faveur de l'accroissement de ses attributions législatives demeurees rudimentaires, afin de supprimer, ou du moins d'atténuer, le déficit démocratique qui - à juste titre - a souvent été évoqué. Vu cette situation, le PE se méfie sensiblement de projets tels que l'EEE, qui risqueraient d'entraîner un transfert de compétences à son détriment ou d'accroître le déficit démocratique. Nous avons ressenti cette méfiance durant toutes nos réunions. Ainsi, nos diverses interventions en faveur d'un véritable droit de codécision dans le cadre de l'EEE n'ont pas toujours suscité beaucoup de compréhension au sein du PE. Apparemment, nombreux sont ceux qui craignent, au PE, qu'un organe de décision EEE limite l'autonomie de décision des Communautés européennes et donc aussi les compétences du PE. Lors des dernières réunions, nous avons aussi été frappés par l'ignorance et le manque de compréhension des parlementaires de la CE à l'égard de la situation des pays de l'AELE et des négociations sur l'EEE. C'est d'autant plus étonnant que les parlementaires de l'AELE se sont entretenus plusieurs fois à ce sujet avec la Commission des affaires économiques extérieures du PE. Malgré ces ombres au tableau, les contacts se sont toujours révélés précieux, notamment lors de la réunion du

E. 6

Séances du Comité de parlementaires des pays de l'AELE et de ses groupes de travail en 1990 -16 janvier 1990: Groupe de travail «Rôle futur du comité de parlementaires des pays de l'AELE», Genève; - 17 janvier 1990: Séance préparatoire ordinaire, Genève; - 18 janvier 1990: Groupe de travail «Poisson et produits agricoles transformés», Genève; - 7 mars 1990: Groupe de travail «Rôle futur du Comité de parlementaires des pays de l'AELE», Genève; - 3 avril 1990: Séance ordinaire du Comité de parlementaires des pays de l'AELE et première réunion conjointe avec le Conseil des Ministres de l'AELE, Genève; - 17/18 avril 1990: Groupe de travail «Poisson et produits agricoles transformés», Reykjavik/Islande; - 14 mai 1990: Groupe de travail «Rôle futur du Comité de parlementaires des pays de l'AELE», Helsinki; -21/23 mai 1990: Séance ordinaire du Comité de parlementaires des pays de l'AELE; réunion avec une délégation de la Commission des affaires économiques extérieures du PE et séance avec des délégations parlementaires de Hongrie, Pologne, Yougoslavie, Tchécoslovaquie et de la RDA, à Vienne; -25 mai 1990: Visite d'une délégation du Comité de parlementaires des pays de l'AELE auprès de l'Assemblée nationale hongroise à Budapest; - 13/14 juin 1990: Séance ordinaire du Comité de parlementaires des pays de l'AELE; rencontre avec une délégation de la Commission des affaires économiques extérieures du PE et deuxième rencontre avec le Conseil des Ministres de l'AELE, à Göteborg; -11 juillet 1990: Visite du Bureau du Comité de parlementaires des pays de l'AELE auprès des présidents des principaux groupes du PE à Strasbourg; - 17 septembre 1990: réunion du comité directeur («Agenda Committee») à Vienne; -22/23 octobre 1990: Séance ordinaire du Comité de parlementaires des pays de l'AELE; troisième réunion conjointe avec le Conseil des Ministres de l'AELE, Genève; - 6/7 novembre 1990: Réunion conjointe avec la Commission des affaires économiques extérieures du PE à Luxembourg; -13 décembre 1990: Séance ordinaire du comité de parlementaires des pays de l'AELE; quatrième réunion conjointe avec le Conseil des Ministres de l'AELE, Genève. Antrag der Kommission Kenntnisnahme vom Bericht Proposition de la commission Prendre acte du rapport Angenommen -Adopté

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Parlamentarische Delegation bei der Efta. Bericht Délégation parlementaire auprès de l'AELE. Rapport In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1991 Année Anno Band II Volume Volume Session Frühjahrssession Session Session de printemps Sessione Sessione primaverale Rat Nationalrat Conseil Conseil national Consiglio Consiglio nazionale Sitzung 02 Séance Seduta Geschäftsnummer 91.008 Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 05.03.1991 - 08:00 Date Data Seite 243-244 Page Pagina Ref. No 20 019 646 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.